Huismes
MAIRIE DE HUISMES
37420

CONSEIL MUNICIPAL DE HUISMES
Procès-verbal de la séance du Lundi 2 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Huismes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents : Agnès BOREL, Romuald COLIN, Cyril DELALANDE, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTÉ, Aurélie PREUX, Philippe ROGET.

Excusées : Elisabeth BENOIST, Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Claudine BOUCHER,
Représenté : Philippe COIQUIL a donné procuration à Cyril DELALANDE

Secrétaire de séance : Max DELUGEAU

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Décembre 2025est adopté à l'unanimité.

Madame BOREL est arrivée à 20h20 et a pris part au vote à partir du point 3

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. **Récapitulatif annuel des indemnités brutes perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2025**
2. **Adhésion de la commune au CPIE pour 2026**
3. **Approbation de la synthèse financière du SIEIL : abribus route du Douay**
4. **Point sur les travaux des vestiaires du stade**
5. **Subvention à une association**
6. **Attribution d'un logement communal**
7. **Questions diverses**

1-Etat récapitulatif des indemnités brutes perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2025

Délibération n° 2026-01-01

Vu l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des collectivités territoriales ;

	Nature des Indemnités annuelles-Commune			Total des Indemnités annuelles
	Indemnités de Fonction	Remboursement de Frais (kilométriques, repas, séjour,..)	Avantages en nature	
MOUTARDIER Denis	25 452.24€	/	/	25 452.24€
GUERTIN Jean-Michel	9 766.56€	/	/	9 766.56€
BOREL Agnès	4 883.28€	/	/	4 883.28€
COLIN Romuald	4 883.28€	/	/	4 883.28€
BENOIST Elisabeth	4 883.28€	/	/	4 883.28€
DELUGEAU Max	2 959.56€	/	/	2 959.56€

	Nature des Indemnités annuelles-Communauté de communes			Total des Indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de Frais (kilométriques, repas, séjour,..)	Avantages en nature	
MOUTARDIER Denis	8 281.92€	/	/	8 281.91€
GUERTIN Jean-Michel	4 054.56€	/	/	4 054.56€

	Nature des Indemnités annuelles-SITS			Total des Indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de Frais (kilométriques, repas, séjour,..)	Avantages en nature	
MOUTARDIER Denis	2 650.80€	/	/	2 650.80€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de cet état récapitulatif.

2-Adhésion de la commune au CPIE

Délibération n° 2026-01-02

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune auprès du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).

Cette association a pour mission de développer des actions de valorisation, de sensibilisation et de gestion de l'environnement et d'accompagner le territoire vers une transition. Elle conçoit et anime des journées à destination des scolaires, elle mène des actions de formation pour des publics variés, elle répond aux demandes et aux interrogations des collectivités, des services de l'Etat en termes de gestion, d'entretien d'espaces naturels et d'aménagement rural, d'adaptation au changement climatique....

Le coût annuel de la cotisation est de 30 euros.
Monsieur GUERTIN précise aussi que suite à l'abattage d'un des arbres de la cour de la maternelle, un intervenant du CPIE va venir sur place pour étudier son remplacement. Une animation pourra également faite dans ce cadre avec les élèves de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DONNE SON ACCORD**, **à l'unanimité** pour renouveler l'adhésion de la commune auprès du CPIE pour l'année 2026.

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

3- Approbation de la synthèse financière du SIEIL 37 relative à l'éclairage d'un abribus

Délibération n° 2026-01-03

Le SIEIL a transmis un devis relatif à l'ajout d'un candélabre solaire au niveau d'un abribus situé Route du Douay.
Le montant global des travaux est estimé à **5 124.12€ TTC**
La part restant à la charge de la commune est estimée à 2 989.07€ HT (TVA prise en charge par le SIEIL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité cette estimation.

4- Point sur l'avancement sur les travaux des vestiaires du stade

Madame BOREL informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de démolition ont été faits par les joueurs. La pose du carrelage est en cours.
Des travaux ont été rajoutés, notamment en ce qui concerne les blocs de secours, le disjoncteur et la VMC.
Concernant les demandes de subventions, le Fonds d'Aide au Football Amateur n'a plus de crédits actuellement.
Au niveau de la DETR, le dossier est complet mais il faut encore patienter pour connaître la répartition des fonds.
Madame BOREL précise également que ce chantier permet la mise aux normes au niveau de l'accessibilité PMR.

5- Subvention à l'association « les Amis de la Gendarmerie »

Délibération n° 2026-01-05

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention de la part de cette association qui a pour objectif d'améliorer les équipements des gendarmes.
Madame PREUX et Madame GIRAULT pensent que ces équipements devraient être pris en charge par l'Etat.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord au versement d'une subvention de 150.00€ aux Amis de la Gendarmerie.

6- Attribution d'un logement communal :

Délibération n° 2026-01-04

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le logement communal sis 8 rue des Ecoles est disponible.
Des travaux de rafraichissement ont été effectués par le personnel communal et le logement est prêt à être mis en location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'attribuer le logement à Mme DAVESNE Isabelle et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location .

7- Questions diverses :

- **Dégât des eaux 4 bis rue de la Tourette :**

Monsieur GUERTIN informe les membres du Conseil Municipal qu'un dégât des eaux a

eu lieu dans le logement situé au 4 bis rue de la Tourette.
Le tuyau de sortie du chauffe-eau a fondu.
Madame BOREL souhaite déclencher l'assurance dommages ouvrages et attendre une première expertise avant d'installer un chauffe-eau d'appoint.

- **Arrivée de Monsieur Anthony GELINEAU :**

 Monsieur GUERTIN fait part de l'arrivée de M GELINEAU dans les effectifs du personnel communal en vue du remplacement de Monsieur Dominique JUSSEAUME qui a fait valoir ses droits à la retraite.

- **Maraichage sur la commune :**

 Monsieur HEGRON rend compte d'une étude faite par la chambre d'agriculture pour la CCCVL pour déterminer des zones propices au maraichage.
 Pour Huismes la zone la plus favorable se situe à l'Ile St Martin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le secrétaire de séance
Max DELUGEAU

Le Maire
Denis MOUTARDIER

